

Souplesse horaire pour le mercredi

Vous pouvez emmener ou venir chercher votre enfant à n'importe quel moment de la journée **sauf entre 12h30 et 13h30**.

Une fois l'enfant parti, vous ne pouvez pas le ramener.

Conditions d'annulation

Périscolaire

Si les parents informent l'O.S.C.D. d'une désinscription plus de 48h00 avant, l'heure n'est pas décomptée. Sinon, moins de 48h00 avant l'accueil, une heure vous est décomptée.

Attention : En cas d'urgence ou d'annulation, contacter l'accueil de l'OSCD au 02.40.91.00.55. – un mail de confirmation vous sera demandé.

Les feuilles affichées dans les écoles maternelles sont des informations pour les enseignants **et ne remplacent pas l'inscription sur le portail ou par mail**

Mercredi

Pour les inscriptions matin ou après-midi, possibilité de désinscrire jusqu'à la veille 12h00.

Pour les inscriptions à la journée, possibilité de désinscrire jusqu'au jeudi de la semaine d'avant.

Tarifs

Ils sont votés tous les ans par l'Assemblée Générale. Ils dépendent du quotient familial.

Pour l'APS, paiement au quart d'heure, pour le mercredi : forfait journée ou demi-journée.

En début de chaque mois, vous recevrez une facture correspondant aux présences de votre enfant le mois précédent.

Sans nouvelles de votre part dans la semaine suivante, nous considérons que vous approuvez la facture



L'OSCD est un centre social associatif géré par des Dongeois. Il propose des activités pour tous les âges, n'hésitez pas à vous renseigner.

Nous sommes à l'écoute de vos remarques et de vos demandes.

Pour plus d'informations :

☎ 02.40.91.00.55 / mail : secretariat@oscdonges.fr

Site internet : oscd.centres-sociaux.fr

PERIODE SCOLAIRE

Accueils périscolaires et mercredis

Pour l'accueil périscolaire :

Nous accueillons vos enfants scolarisés à partir de la petite section au CM2 des écoles publiques.

Encadrement : Maternelles : 1 animateur pour 12 enfants

Primaires : 1 animateur pour 16 enfants

Pour le mercredi :

Nous accueillons tous les enfants scolarisés à partir de 3 ans (âge au 1er jour du centre) jusqu'à 12 ans.

Encadrement : Maternelles : 1 animateur pour 8 enfants

Primaires : 1 animateur pour 12 enfants

Règlement intérieur

Le règlement intérieur complet est affiché sur les différents sites et est disponible sur le portail familles – page d'accueil : « documents à télécharger »

Lieux

Maison de l'enfance

– pour les enfants scolarisés en primaire au centre-ville
(Entrée à droite de l'OSCD – 40, rue des Ecoles)

Centre Maternel

– pour les enfants scolarisés en maternelle au centre-ville
(Anciens locaux du R.A.M. Rue de la Souchais)

Pré-et post accueil commun pour les primaires et les maternelles du centre-ville dans les locaux maternels

- le matin entre 7h00 et 7h45
- le soir entre 18h00 et 18h45
- le mercredi midi entre 12h00 et 12h30

sous réserve de mesures COVID 19 visant à limiter le mélange des groupes d'enfants.

La Pommeraye – bâtiment polyvalent – pour les enfants scolarisés en maternelle et primaire – les conditions ne sont pas réunies pour le moment pour une ouverture le mercredi.

Horaires

Le matin : ouverture du lundi au vendredi, de 7h00 à 9h00

Les animateurs accompagnent les enfants dans les écoles et, pour la maternelle, dans la classe.

Les parents qui le souhaitent peuvent venir avec le petit déjeuner de leur enfant jusqu'à 7h45.

Le soir : ouverture du lundi au vendredi, de 16h30 à 18h45. Les animateurs vont chercher les enfants dans les écoles (dans la classe pour la maternelle)

Dossier d'inscription général

Il est à faire avant tout accueil en passant au secrétariat de l'OSCD. Nous vous donnerons l'accès au portail famille OSCD. Prévoir le nom et n° de téléphone des personnes habilitées à venir chercher l'enfant ainsi que votre numéro allocataire CAF.

Horaires d'ouverture du secrétariat de l'OSCD

Lundi	9h00 - 12h00	Fermé
Mardi	9h00 - 12h00	13h30 – 18h30
Mercredi	9h00 – 12h00	sur rendez-vous
Jeudi	9h00 - 12h00	sur rendez-vous
Vendredi	9h00 - 12h00	13h30 – 17h00

Inscriptions pour le périscolaire

Inscriptions par le portail familles au plus tard le jeudi de la semaine précédente. **(possibilité d'inscrire pour plusieurs mois).**

Après ce jour, vous devez contacter le secrétariat par e-mail et nous procéderons à l'inscription de vos enfants selon les places disponibles. En cas de non-respect des procédures d'inscription et d'annulation la famille se verra facturer une heure supplémentaire.

Inscriptions pour le mercredi

Les inscriptions s'effectuent sur le portail familles

- **Avant le jeudi soir de la semaine précédente.**
- Pour les inscriptions à la demi-journée **au plus tard le mardi midi précédent**, sous réserve de places disponibles

(possibilité d'inscrire les mercredis pour plusieurs mois).

En cas d'urgence pour :

- les personnes trouvant un travail au dernier moment.
 - en cas d'accident d'un proche, ou d'un décès dans la famille.
- Contactez le secrétariat. Nous essaierons de vous dépanner, dans la mesure de nos moyens. La décision sera prise par les élus et les responsables de l'OSCD.